



# Plan de reprise d'activité PRA - PCA Informatique

## PRA – PCA – BCP

On définit par Plan de Continuité d'Activité (ou Business Continuity Plan – BCP) l'ensemble des études préparatoires, des stratégies, de l'organisation, des processus et des ressources, destinés à assurer les fonctions vitales de l'entreprise en cas de crises aussi diverses que les risques naturels, sanitaires, énergétiques...

Le Plan de Reprise d'Activité Informatique constitue l'une des composantes d'un Plan de Continuité d'Activité global. Il peut aussi être établi en toute autonomie, en l'absence de plan plus large, par une nécessité plus « départementale », sur demande de tiers partenaires ou sectoriels...

## PRA Informatique

Un Plan de Reprise d'Activité Informatique met en oeuvre l'ensemble des processus et des moyens humains, matériels et technologiques permettant à l'entreprise de faire face à un sinistre informatique majeur, la notion de « majeur » étant très variable d'une entreprise à une autre.

Un PRA Informatique s'articule autour de :

- La définition et la mise en œuvre de processus et moyens à titre préparatoires, bases essentielles sur lesquelles l'entreprise s'appuiera pour faire face au sinistre.
- La mise en œuvre opérationnelle d'un mode « dégradé » ou configuration minimale permettant à l'entreprise d'assurer ses fonctions vitales immédiatement après le sinistre. La vitesse de réaction et la qualité de la préparation sont ici essentielles.
- La reconstitution progressive de l'infrastructure globale permettant à l'entreprise de retrouver une situation identique à celle précédente au sinistre. De nombreux cas témoignent qu'une reconstitution à l'identique d'une infrastructure n'est pas toujours acquise pour une entreprise et peut prendre plusieurs années.

Le présent document a pour vocation d'établir une liste des moyens à demander et valider pour l'établissement d'un Plan de Reprise d'Activité Informatique.

Il est cependant nécessaire à l'entreprise de personnaliser et compléter ce document à partir d'une analyse préalable des risques, et d'établir un choix des dispositifs à mettre en œuvre.

## Coût d'un PRA Informatique

Le coût d'un PRA est totalement variable d'une entreprise à l'autre.

Une analyse d'impact sur les opérations permettra :

- d'identifier l'étendue des dommages possibles correspondant à chaque risque. Ces dommages sont très variables et dépendent de l'organisation de l'entreprise, de la sensibilité et de l'impact sur le cœur de métier... Le serveur du site Web d'une entreprise ne fera pas appel au même PRA s'il s'agit d'un site à vocation de « plaquette commerciale » ou d'un site de commerce en ligne au travers duquel transite une partie du chiffre d'affaires.
- D'effectuer un calcul comparatif coût du PRA / coût des temps d'arrêt.

Un PRA peut s'avérer aujourd'hui relativement peu complexe et peu coûteux en fonction des contextes, et la multiplication des prestataires spécialisés permet par la mutualisation des ressources, de disposer de processus et moyens relativement simples au regard de la sécurité apportée.

Dans tous les cas, le responsable de projet devra s'attacher à la tâche délicate de construction d'un équilibre entre probabilité et impact des risques, budget du PRA, et pertinence de la solution technique envisagée.

## Standards du marché et normes

Différents standards, recommandations et normes existent en matière de PRA, avec des niveaux de précision très variables. Il est donc recommandé d'examiner les publications des organismes de normalisation, les associations, les acteurs ou tiers propres à chaque secteur d'activité, mais aussi les requêtes pouvant provenir de partenaires ou clients.

A titre d'exemple, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) demande désormais que toutes les sociétés de gestion de portefeuilles agréées par l'AMF disposent d'un PRA.

En matière d'associations, le Club de la Sécurité des Systèmes d'information Français (CLUSIF – [www.clusif.asso.fr](http://www.clusif.asso.fr)) publie des documents et recommandations de grand intérêt.

Les normes et recommandations suivantes sont également dédiées aux PRA :

- ISO : ISO 22399, ISO 27000
- BSI (British Standard Institute) : BS25999-1  
BS25999-2
- ITIL : « Continuity Management » et « Availability Management »

## Sommaire

### **1. Contexte et projet PRA**

1.1. Contexte et inventaire de l'existant

1.2. Le projet de PRA

### **2. Infrastructure informatique**

2.1. Environnement informatique

2.2. Réseaux et télécoms

2.3. Serveurs

2.4. Moteurs de bases de données

2.5. Chaîne applicative

2.6. Sauvegardes

2.7. Réplication (hors SGBD) vers le site de secours

2.8. Postes de travail

### **3. Site de repli**

### **4. Services d'infogérance**

### **5. Garanties de service (SLA)**







































- ↳ Si Oui :
- Quelle est la solution retenue par le prestataire (éditeur, nom et version de l'hyperviseur) :
- Combien de serveurs sont pré-installés en virtualisation ?

### 2.3.3. Licences des systèmes d'exploitation

Les systèmes d'exploitation des serveurs sont-ils pré-installés ?

- Non
  - Oui
- ↳ Si Oui, préciser les nom, versions et langues du ou des systèmes, en indiquant les « services packs » appliqués :

Quel est le mode de licence proposé par le prestataire (plusieurs réponses possibles) ?

- Toutes les licences des systèmes d'exploitation sont incluses dans la prestation du prestataire (Le cas échéant, indiquer les systèmes d'exploitation possibles proposés par le prestataire)
- Les systèmes d'exploitation sont pré-installés sur les serveurs mais l'entreprise cliente doit être titulaire des licences correspondantes, notamment en cas d'utilisation en double (site principal et site de repli)
- Le prestataire fournit et installe les systèmes d'exploitation selon les directives de l'entreprise cliente et lui refacture les coûts correspondants en lui transférant les licences
- ...

































## Utiliser les guides

Les guides proposés en téléchargement sont des introductions aux principales fonctionnalités des solutions technologiques. La structure et le contenu de ces guides constituent une excellente base pour la prise en main de ce sujet et pour disposer de bases de préparation d'un cahier des charges ou d'un comparatif.

Ce guide a pour principale vocation de faciliter l'appropriation d'une telle démarche par les acteurs du projet. Ils représentent le meilleur compromis entre une démarche standardisée et une démarche personnalisée de choix.

Un projet de choix et de mise en œuvre d'une solution s'appuie sur une démarche d'analyse, de compréhension et de modélisation des besoins.

Chaque critère présenté se doit d'être qualifié, personnalisé et soumis à une évaluation comparative, au plus près des spécificités de l'entreprise.

En fonction de ces analyses, il sera possible de sélectionner et pondérer les critères du guide et de

bâtir une grille d'évaluation personnalisée dont le remplissage et la lecture conduiront au choix technologique.

En résumé, un projet de choix et de mise en œuvre d'une application de gestion intégrée s'appuie sur une démarche d'analyse, de compréhension et de modélisation des métiers de l'entreprise et de leurs interactions : ce guide a pour principale vocation de faciliter l'appropriation d'une telle démarche.

## Notations et classements d'offres

Les guides n'intègrent pas de notation, classement ou jugement de valeur sur les offres.

En matière de projet d'entreprise, tout classement universel est inadapté et faux : une offre est parfois plus adaptée que d'autres au contexte d'un projet ou d'une entreprise. Cette même offre sera peut-être moins adaptée que les autres pour un projet différent.

C'est en ce sens que les guides ont été conçus. Sélectionner et pondérer les critères du guide en fonction de chaque projet permet de bâtir une grille d'évaluation personnalisée dont le remplissage et la lecture orienteront au choix technologique.

Il n'y a donc volontairement aucune note ni classement dans les documents, comme on peut en trouver dans les comparateurs d'appareils numériques, caméscopes, matériels électroménagers...

## Reprendre les textes des documents

**La société guidescomparatifs.com autorise toute personne physique ou morale, à utiliser et reproduire lesdits documents pour son propre usage.** Nous vous invitons à citer les sources utilisées en faisant mention du nom guidescomparatifs.com.

La société guidescomparatifs.com est titulaire de droits d'auteur sur lesdits documents en application des articles L.111-1 et suivants du Code la Propriété intellectuelle.

La société guidescomparatifs.com se réserve néanmoins la possibilité de poursuivre sur le fondement de la contrefaçon de ses droits d'auteur toute personne physique ou morale utilisant ces documents dans le cadre de son activité à des fins commerciales (facturation de prestations de conseil sur la base des documents, vente de la réalisation d'un cahier des charge reprenant les documents guidescomparatifs.com...).

## Les ateliers

guidescomparatifs.com propose une gamme d'ateliers spécifiques.

Les ateliers d'une journée permettent de balayer et d'expliquer les critères du guide avec comme objectif une première approche technologique et méthodologique de l'environnement. Il est réalisé par un expert de l'accompagnement d'entreprises dans le choix et la mise en œuvre des solutions concernées.